



Donation entre frère et soeur.

Par **LISONMD**, le **24/10/2013** à **12:32**

Bonjour.

Mes enfants majeurs ont des comptes (PEL, Livret jeune, Livret A) contenant de l'argent. Ils ne voient plus leur père depuis très longtemps et ne veulent plus entretenir de relation avec lui. En cas de décès de l'un d'eux, l'argent contenu sur leurs comptes peut-il être redistribué entre les frères et sœurs et non pas répartis avec nous les parents. Si c'est possible doivent-ils faire un testament prévoyant cette clause ?

Je vous remercie pour les informations que vous pourrez m'apporter.